

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**PRESSE-MEDDELELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS**

Bruxelles, le 3 février 1975

**DISCOURS DU VICE-PRESIDENT HILLERY SUR LA SUPPRESSION DES DISCRIMINATIONS
A L'ENCONTRE DES FEMMES, PRONONCE AU SEMINAIRE DE L'ANNEE INTERNATIONALE
DE LA FEMME, A DUBLIN, LE 1er FEVRIER 1975**

L'année internationale de la femme attire l'attention sur la situation de la femme dans le monde. Il m'incombe, quant à moi de cadrer plus spécialement sur les 130 millions de femmes qui vivent dans les neuf Etats membres de la Communauté économique européenne. De plus le traité instituant la Communauté m'oblige à retrécir encore le champ, car en ma qualité de commissaire responsable des affaires sociales, mon action porte essentiellement sur la position des femmes qui travaillent en dehors du foyer. Il va de soi que cette question constitue à elle seule déjà un formidable défi, puisque la Communauté compte actuellement plus de 35 millions de femmes au travail, soit plus d'un tiers de sa population active.

Alors qu'autrefois, les femmes exerçant une activité étaient en majorité jeunes et célibataires, on constate à l'heure actuelle que près de deux femmes sur trois occupant un emploi en Belgique, au Danemark, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni, sont mariées. En Italie et au Luxembourg, le rapport est de 50%. L'Irlande et les Pays-Bas étant seuls pays où les pourcentages sont sensiblement inférieurs.

Il est notoire que les femmes qui travaillent occupent des emplois requérant peu de qualifications (mais une grande habileté). En outre, elles travaillent généralement dans les industries de main-d'oeuvre, qu'il s'agisse du secteur manufacturier ou des services. Pour ces deux raisons, elles sont généralement employées à des travaux moins bien rémunérés que la plupart des hommes. Comme, d'autre part, elles ne s'inscrivent pas toujours au bureau de placement en cas de perte d'emploi; les statistiques du chômage sont loin de refléter le nombre de femmes en quête de travail. Néanmoins, près de la moitié des chômeurs actuellement déclarés en Belgique, en France et en Allemagne sont des femmes, alors que les femmes ne représentent qu'un tiers environ de la main-d'oeuvre totale de ces pays.

La nouvelle Commission, qui a pris ses fonctions en 1973, était résolue à oeuvrer sans relâche pour obtenir que soit menée une action vigoureuse dans le domaine social, dont l'importance a été soulignée pour la première fois dans le communiqué du Sommet de Paris en 1972, qui a marqué l'élargissement de la Communauté. Pour ce qui est des intérêts de la femme, soyons francs, les possibilités d'améliorer leur condition ne manquaient pas.

La position relativement faible des femmes sur le marché du travail s'est aggravée au cours de ces dernières années du fait que le nombre de femmes mariées au travail ne cesse de croître, ainsi que je l'ai dit déjà.

Comme dans la plupart des pays de la Communauté ce sont les femmes qui continuent d'assumer les plus lourdes responsabilités dans le ménage, les femmes qui travaillent assument en fait deux tâches à la fois. Ce sont elles qui s'occupent des enfants avant le départ pour l'école; ce sont elles qui restent à la maison lorsqu'un enfant est malade; ce sont elles qui restent à la maison pour veiller un époux malade, qui un père qui une mère, qui un proche parent.

Les employeurs exaspèrent beaucoup la tendance des femmes à l'absentéisme et ces préoccupations domestiques et familiales qui leur occupent prétendument l'esprit.

Nous savons tous que les femmes se montrent souvent plus consciencieuses dans leur travail que les hommes. Nous devons donc faire en sorte que les mentalités changent et que les femmes soient enfin traitées de façon équitable lorsqu'elles prennent un emploi.

Le premier objectif à atteindre est un salaire égal pour un travail égal. Ce principe a été énoncé dans le traité de Rome dès 1958. Une directive communautaire dans ce domaine a enfin permis de mettre en application cette disposition du Traité. J'espère maintenant que la directive prévoyant un salaire égal sera complétée par une autre visant à supprimer les discriminations dont les femmes sont victimes lorsqu'il s'agit de l'accès à l'emploi, de la formation professionnelle, des possibilités de promotion, les conditions de travail et du régime de sécurité sociale.

Je suis heureux d'être en mesure de vous annoncer que la Commission se prononcera prochainement sur le programme en faveur des femmes, destiné à mettre en oeuvre un certain nombre de directives déjà adoptées par le Conseil dans le programme d'action sociale de la Communauté. Nous nous efforçons de terminer notre travail en temps voulu pour pouvoir organiser des consultations avec le Parlement européen et le Comité économique et social, de façon que le Conseil des affaires sociales puisse statuer sur la base de propositions finales avant la fin du mois de juin. Bien que je ne sois donc pas encore en mesure de vous parler du contenu de ce programme, je suis heureux de pouvoir vous exposer mes propres conceptions sur ce que devrait être ce contenu.

Je pense qu'il faudrait avant tout une proposition de principe prévoyant que tous les emplois, sans distinction aucune, soient accessibles aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Nous avons tous nos idées sur les emplois que nous considérons comme "typiquement" féminins: infirmière, enseignante, cuisinière, vendeuse de magasin etc., si bien que nous avons quelque mal à accepter que des femmes soient conductrices d'autobus, ingénieurs, juges ou encore chefs d'entreprise ou de service. Si vous voulez bien réfléchir un moment, vous vous rendrez compte des réactions instinctives que ces idées pourtant simples produisent en vous.

Mais pourquoi les femmes n'assumeraient-elles pas de telles fonctions si cela leur plaît et si elles ont les qualifications nécessaires? Le programme de la Communauté devrait proposer qu'on leur en donne le droit.

Si tous les emplois doivent être accessibles à tous, les femmes doivent être en mesure de recevoir la même formation que les hommes. Il ne faut pas qu'elles soient canalisées automatiquement vers l'école normale ou l'enseignement ménager. Pourquoi trouve-t-on si peu de femmes dans l'enseignement technique? Le programme de la Communauté devrait stipuler que tous les types de formation doivent être véritablement accessibles aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

La question de l'accès à l'emploi souhaité n'est d'ailleurs pas la seule qui préoccupe les femmes; il y a aussi le problème de l'égalité des chances de promotion par rapport aux collègues hommes. Il nous faut des propositions garantissant un système de promotion fondé sur le mérite, compte non tenu du sexe ou de la situation de famille.

Vous me rétorquerez: tout cela est bien beau, mais qu'est donc un bon emploi pour une femme mère de famille qui n'est pas aidée à la maison? Si nous voulons créer une véritable égalité de chances, nous devons - et j'insiste sur ce point - veiller à ce que les femmes mariées occupant un emploi bénéficient d'une aide dans leur double rôle de travailleur et de ménagère.

Il faut créer davantage de crèches et de garderies de jour. Nous devons permettre aux mères de jeunes enfants d'interrompre leur carrière si elles le souhaitent, sans craindre de perdre leur emploi, leurs droits à la pension

ou leurs chances de promotion. Nous devons permettre aux femmes ayant des enfants plus âgés de travailler selon un horaire mobile ou à temps partiel sans pour autant les pénaliser, là encore, pour leur dévouement à leur famille.

Comment cela peut-il se réaliser concrètement? Bien sûr, cela ne se fera pas du jour au lendemain, ni sans un vaste effort de notre part. Une directive de la Communauté pourrait garantir que les Etats membres règlent par la voie législative certains aspects qui peuvent être définis juridiquement. Une fois cette base acquise, il faudra cependant encore oeuvrer sans relâche pour faire changer l'attitude et la mentalité des employeurs, des syndicats, des hommes et de la société en général, et même, oserais-je le dire, des femmes elles-mêmes!

C'est pourquoi ce changement de climat et de mentalité qui est l'un des grands objectifs de l'année internationale de la femme, revêt une importance absolument capitale. Je crois que le programme qui va être proposé par la Commission constituera un apport majeur à cette évolution, mais quels que soient les efforts déployés à Bruxelles, ils resteraient vains si les Etats membres demeuraient passifs. La Commission et les pays de la Communauté sont des partenaires. Veillons donc à ce que cette association soit bénéfique aux femmes d'Irlande et à celles de toute la Communauté.